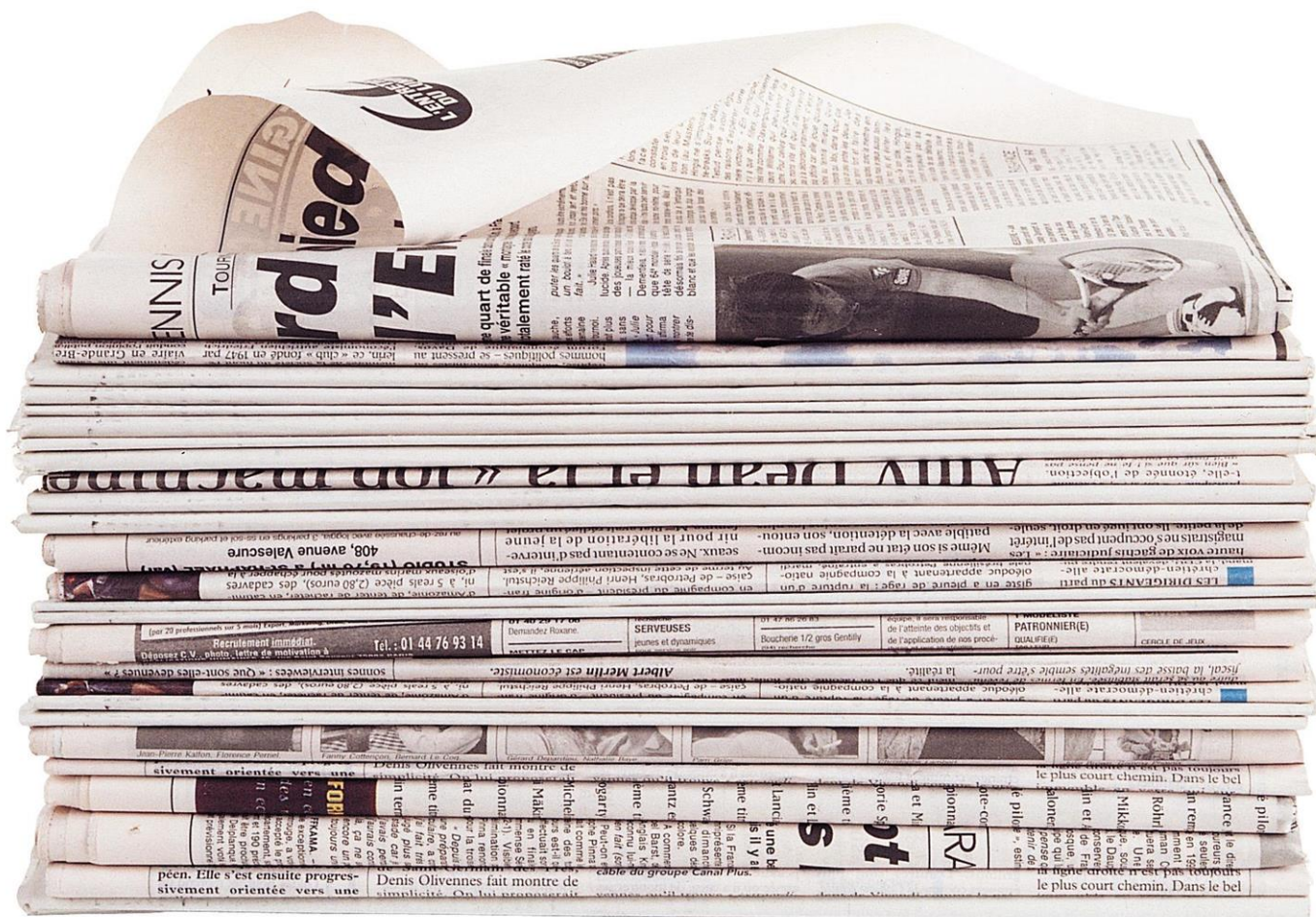


REVUE DE PRESSE



11 AVRIL 2017

> 25 AVRIL 2017



Mardi 11 avril 2017 / Pulligny

Rencontre avec Julien Oster



La médiathèque a dernièrement reçu un auteur du village, Julien Oster.

Il a présenté son livre « La Lorraine est si belle au printemps ».

Ce roman évoque la bataille de Verdun mêlant des faits historiques sur lesquels viennent se greffer l'histoire romancée de la reconstruction d'un soldat blessé. Julien Oster a évoqué les souffrances des soldats, les lieux des batailles ou encore les difficultés de l'écriture.

Mercredi 12 avril 2017 / Richardménil

« Les Fées Minines » à la bibliothèque



Des enfants intéressés et attentifs.

Ras le bol des interdits où les garçons ne peuvent pas jouer à la poupée et où les filles n'ont pas le droit de jouer aux billes ! Avec des articles bien sélectionnés dans « la déclaration des droits des garçons » et « la déclaration des droits des filles », les conteuses ont expliqué aux enfants les avantages d'être différents et le droit de chacun d'être libre de faire ce qui lui plaît.

Vendredi 14 avril 2017 / Viterne

Le travail des ados



Les jeunes peintres

Les ados du territoire Moselle Madon des communes adhérentes au réseau jeunesse mutualisé ont repeint les murs de la salle polyvalente. Ce chantier s'est réalisé sur 4 demi-journées encadrées par les animateurs jeunesse et prévention de la CCMM (Nasim, Fanny, Emilie, Marion, Thomas et Said) et avec l'aide d'un membre bénévole de la commune, Gerard. Les ados effectuent le chantier le matin et

l'après-midi (boxe thai, jeu de société, basket, atelier cuisine, visite du centre de Pompidou, course d'orientation à vélo).

Samedi 15 avril 2017 / Flavigny-sur-Moselle

Chantier jeunes



Les jeunes au travail

Les chantiers jeunes organisés par la Communauté communes Moselle Madon sont en action. Six jeunes encadrés par Fanny et Marion, les animatrices, étaient dans la commune pour nettoyer le massif de fleurs de la place Chepfer. En contrepartie de ce travail, avec d'autres jeunes des communes voisines, certains iront au centre Pompidou à Metz et d'autres feront une course d'orientation en vélo. Bravo à tous ces jeunes pour ce nettoyage qui s'est déroulé dans la bonne humeur.



COMMUNES

CCMM

Conseil : taux des taxes stable

Réuni sous la présidence du maire Daniel Lagrange, les conseillers ont approuvé à l'unanimité les différentes délibérations à l'ordre du jour.

Les taxes : taxe d'habitation : 14,48 %, foncier bâti : 19,96 %, foncier non bâti : 59,58 %. Ces 3 taxes sont identiques à celles de l'an dernier.

Les comptes de gestions et administratifs 2016 n'ont fait l'objet d'aucun commentaire particulier, surtout pour le compte de gestion qui a reçu l'aval du trésorier public M. Marquis.

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2017 qui se décompose comme suit : investissement : dépenses : 738.065 €, recettes : 738.065€, fonctionnement : dépenses : 1.651.905€, recettes : 1.651.905 €.

Subventions aux associations : Ecole canine : 55 €, Tonic Gym : 350€, anciens combattants : 190 €, FCRF2M : 1.700 €, Générations messinoises : 1.000 €, Francas : 2.000€, associations sportive de l'école (USEP) : 270 €, Peinture et patrimoine lorrain : 540 €, dessein et peinture : 420 €, association « Pâtis des Iles » : 120€, comité de jumelage : 2.000 €, association « Des bruits de casseroles » : 100 €, Conseil de village : 100 €, Messein en fête : 1.500 €, comité des œuvres sociales et amicale du personnel communal : 500 €, Boule loisirs de Messein 200 €.

La subvention pour l'association de Pêche des Etangs de Messein (APEM) fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Subventions accordées aux associations aux associations extérieures à Messein : associations des donateurs de sang bénévoles : 80 €, Fanfare de Neuves-Maisons : 270 €, Une rose, un espoir, association de motards « Les Cardons » : 100 €, CLVC : 100€.

Soit un total pour l'année 2017 de 11.595 €.

Le maire est autorisé à signer le bail de location de locaux communaux à la Sté Thévenin-Ducrot d'un montant de 1.500 € et une quote-part représentant 12,8 % d'occupation du terrain

Mercredi 12 avril 2017 Neuves-Maisons

L'ancienne déchetterie réouverte

La réunion de quartier de la Plaine était l'occasion pour les riverains de soulever de nombreuses questions au sujet de la voirie notamment



Un moment d'échange parfois houleux.

La réunion du quartier de la Plaine entre ses habitants et la municipalité se déroulait à la salle des Arts de la MVA. Ainsi, devant une vingtaine de personnes, le maire a rappelé l'orientation budgétaire et à mi-mandat, le programme annoncé avec l'accomplissement des travaux tels que ceux du stade, des écoles...

Futurs gros chantiers

Les futurs gros chantiers étant le pôle aquatique, la rue du Capitaine-Caillon, la gendarmerie et l'ancien INRS qui devrait voir une chaîne éducative se mettre en place. Et concernant l'ancienne piscine, un nouveau dojo a été évoqué. La parole a été donnée aux habitants qui ont soulevé des problèmes de voiries, « surtout sur certains trottoirs », de « non-respect de la signalisation », d'un « manque certain de passages piétons et de vitesses excessives dans le quartier, avec déjà 2 enfants blessés ». « La ruelle de l'Ysère reste une voie à sécuriser d'urgence », a mis en avant un riverain. S'ensuivaient les doléances concernant les caniveaux non nettoyés et les dépôts sauvages de débris, un point délicat qui a permis d'annoncer la réouverture de l'ancienne déchetterie.

Le problème des poussières de l'usine a été également abordé, il reste une partie de la toiture qui doit être refaite pour y remédier. On parla également de la rue de Breuil où une flaque d'eau stagnante met en danger les riverains, surtout l'hiver.

Dimanche 16 avril 2017 / Neuves-Maisons

Précision déchetterie

Concernant l'article sur la réouverture de l'ancienne déchetterie de mercredi, il fallait lire que l'ancien site de la déchetterie sera réaménagé pour accueillir des points d'apports volontaire dans le but de supprimer ceux situés devant le stade. Il n'est pas question de rouvrir une 2e déchetterie.

Le taux des taxes reste inchangé

Le vote du budget s'est déroulé sans surprise avec un vote unanime pour le taux des taxes qui reste stable.

10,60 % pour la taxe d'habitation, 8,17 % pour le foncier bâti et 41,73 % pour le foncier non-bâti, pour un produit attendu de 284 911 €.

Le budget 2017 est voté avec 642 884,39 € en fonctionnement et 989 179 € en investissement. L'excédent de fonctionnement de 2016 d'un montant de 151 823,39 € est reporté pour un montant de 31 823 € en fonctionnement et 120 000 € au budget investissement.

Le maire a souligné que la Communauté de communes de Moselle et Madon a dans ses projets d'augmenter les PAV (points d'apports volontaires) pour redonner un souffle de vie au tri des déchets.

Le conseil donne son accord pour l'implantation, l'objectif étant d'avoir un PAV pour 400 habitants.

Les tarifs du service périscolaire pour les familles utilisatrices sont votés à 13 € et 11,68 € pour un quotient familial inférieur à 800 €.

Travaux « sauvages » aux étangs

L'association de pêche de Messein a procédé à des gros travaux en bordure de deux étangs. Sans autorisation de la commune. D'où la colère du maire et de certains habitants.



Les travaux réalisés par l'association de pêche locale font polémique à Messein.

Des trouées de plus de deux mètres de large creusées au milieu de la nature. Des arbres coupés. Des souches entassées un peu n'importe comment. Des monticules de gravats. Le décor est planté et il est impressionnant.

« Je ne suis pas du genre contestataire. Mais là, franchement... », s'indigne Brigitte Hugon, une retraitée de Messein, furieuse devant le spectacle qui s'étale sous ses yeux. Elle a l'habitude de se balader le long de deux étangs de sa commune, le Mercier et le Landru. Mais mi-mars, lors de sa promenade habituelle, elle n'a pas reconnu son décor bucolique favori.

La société de pêche locale a procédé à d'importants travaux. Elle a percé d'imposants chemins de gravillons à plusieurs endroits pour permettre aux voitures des pêcheurs d'aller au bord des étangs. Et pour arriver jusque-là, les accros du poisson empruntent une piste cyclable qui devient donc une véritable route.

« C'était mon petit endroit de calme et tout a été massacré. A une époque où l'on essaie de préserver l'environnement, comment a-t-on pu faire ça ? », proteste Brigitte Hugon qui n'est pas la seule habitante de Messein à être scandalisée. D'autres ont interpellé le maire.

Mais à quelques mètres de la retraitée, l'ambiance est tout autre. Xavier et Fred, deux copains pêcheurs, sont en train de passer du bon temps avec leur famille et leur voiture tout au bord de l'étang du Mercier. Eux sont ravis des aménagements : « C'est très pratique, cela permet à mon fils handicapé d'accéder à cet étang. Les personnes âgées vont aussi pouvoir venir », souligne Xavier.

Travaux sans l'accord de la mairie

Troisième âge contre écolo, accessibilité contre protection de la nature : c'est le combat qui se joue au ras de l'eau à Messein ? Pas vraiment. Une autre donnée entre en ligne de compte.

Les aménagements ont été réalisés sans l'accord de la mairie, propriétaire des terrains. « Nous sommes bénévoles et nous faisons des travaux de ce genre autour des étangs depuis une dizaine d'années. Une fois que l'herbe aura repoussé et la nature repris ses droits, cela ne choquera plus personne », se défend Damien Barbesant, le président de l'association de pêche locale qui affirme avoir prévenu la mairie de ses intentions. Il a, en effet, envoyé un mail le vendredi 17 mars, soit le jour même du début des travaux.

Le maire, Daniel Lagrange, n'en a pas eu connaissance tout de suite. « Je n'ai pas regardé mes mails le vendredi. Je n'ai donc pas pu répondre. Et comme je n'ai pas répondu, les pêcheurs en ont déduit que j'étais d'accord. Ce qui n'est pas le cas du tout », raconte le premier magistrat de Messein.

L' élu a découvert les travaux en faisant son jogging. Et il n'a pas apprécié. Lui aussi parle de « massacre ». Il réclame une réunion avec les pêcheurs pour « leur demander de remettre en état les lieux ». En attendant, la subvention municipale à l'association de pêche a été suspendue. Et le maire n'exclut pas un dépôt de plainte.

Christophe GOBIN

Samedi 15 avril 2017 / Méréville

L'étang de la Justice refait surface

Lors du conseil de mercredi, en présence de nombreux pêcheurs, ont été évoqués les points suivants :

Le budget et l'approbation du compte de gestion 2016 a été approuvé.

Achat par la commune d'un balayeuse neuve et d'un camion d'occasion pour la somme de 77.520 €

Prévision de travaux à la sacristie : une porte anti-vandalisme sera installée

Les travaux des chemins et sentiers sont terminés. Les chemins de la Goulotte en enrobé et « Cournault » d'un revêtement enduit bi-couche, ainsi que de 3 ralentisseurs.

Concernant l'éclairage public, les horaires d'éclairage ne seront pas modifiés.

Le conseil a procédé également au tirage au sort de trois futurs jurés d'assises.

Le point fort de ce conseil, c'est l'association de pêche qui s'est enfin réunie récemment avec la mairie pour optimiser au mieux la gestion et le fonctionnement de l'étang de la Justice. Les échanges ont été fructueux. Des contrôles in situ seront effectués après délégation du maire, des assermentations sont demandées par l'association. L'établissement des cartes 2017 ne saurait tarder afin de régulariser les personnes inscrites en mairie. Une convention bipartite, loi 1901, va être établie la semaine prochaine, validée à l'unanimité par le conseil. Une régisseuse s'est portée volontaire concernant les cartes et la gestion de celles-ci. Il est demandé à M. Hannus, fournisseur de poissons dans l'étang, un agrément sanitaire pour le transport et l'alevinage.

Samedi 15 avril 2017 / Neuves-Maisons

Un bel ELAN pour UCAN

ELAN s'arrête, mais les dirigeants ont voulu que cette décision devienne un acte positif. L'occasion pour eux de reverser l'ensemble des fonds restants de l'association à l'Union des commerçants et artisans.



ELAN s'arrête et l'UCAN prend un nouveau départ

L'association ELAN, chargée de promouvoir les entreprises du territoire de Moselle et Madon, cesse son activité.

Créée en 2005, elle regroupait de nombreux acteurs du secteur économique du bassin dans une mixité mêlant des chefs d'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales et de l'industrie. Son objectif était d'œuvrer pour le développement

économique sur le territoire par la mise en place d'un réseau d'information, d'échange dynamique entre les différents professionnels et l'organisation d'événements. Les raisons de cette fermeture sont multiples, explique Jean-François Druet, trésorier : « Un territoire vaste avec des activités variées qui se concentrent sur quelques secteurs. Des besoins spécifiques des acteurs, parfois opposés, compliquaient l'action quotidienne de l'association. Néanmoins l'aventure a été formidable et de nombreux projets ont pu être concrétisés ». ELAN s'arrête mais les dirigeants ont voulu que cette décision devienne un acte positif.

Pour cela, l'association a choisi de verser tous ses fonds restants à l'Union des commerçants et artisans de Neuves-Maisons, soit 12.914 €. Un geste fort et généreux qui permet de donner un bel élan à l'UCAN. Pour imager le dynamisme du territoire, le chèque a été remis dans la toute nouvelle brasserie « Les Frangins » qui vient tout juste d'ouvrir ses portes. Au-delà de la poignée de mains symbolique, l'UCAN a décidé la gratuité de son adhésion pour l'année 2017 afin de permettre à tous les adhérents d'ELAN qui le souhaitent de venir les rejoindre. Si l'action de l'UCAN se concentre sur Neuves-Maisons, elle a déjà annoncé qu'elle compte bien l'étendre au-delà des frontières néodomiennes.

Taxe d'habitation pour les logements inhabités

Sur le budget primitif 2017 qui avait été voté, le maire Jean-Paul Vinchelin a noté que « nous n'étions pas en situation correcte ». Une rhétorique qui veut dire que le budget a été retoqué par la préfecture. Il a donc été remanié : « on diminue un peu les dépenses, on augmente les recettes et on renégocie la dette ». Ces modifications, peu importantes, ont été approuvées par le conseil municipal réuni vendredi soir.

Parmi les recettes nouvelles figure la création d'une taxe d'habitation pour les habitations non habitées qui devrait rapporter de 40.000 à 70.000 € (une voix contre et une abstention).

Les subventions aux associations (548.000 €) et au centre communal d'action sociale (100.000 €) restent quasiment identiques à l'année 2016.

L'installation de huit caméras de surveillance a été unanimement appréciée. « Ça fait cinq ans qu'on l'attendait », a dit M. Schlegel (LR).

« On en a souvent parlé » a ajouté M. Jeanson (groupe Main). « Un appel d'offres sera lancé », promet le premier édile, espérant une subvention de 40 %.

La commune a acheté deux maisons près de La Poste pour 226.463 € qui appartenaient à EPFL et à Batigère, destinées à la construction de logements. Elles devraient servir à édifier des cuisines alimentant les établissements scolaires.

Une convention avec EPFL permettra de poursuivre les aménagements sur le Zublin au Val-de-Fer.

Seuls 5 élus sur 29 ont approuvé l'adhésion de la CCMM aux transports suburbains de Nancy. À réfléchir.



ACTUALITES ***DIVERSES***

Un nouveau patron pour le suburbain



Jean-Pierre Huet, maire de Liverdun, succède à Laurent Garcia, vice-président du Grand Nancy délégué aux transports et maire de Laxou.

Le comité syndical du syndicat mixte des transports suburbains de Nancy s'est réuni ce lundi 10 avril, au siège de la Métropole du Grand Nancy, pour élire son nouveau président et les membres du bureau. C'est Jean-Pierre Huet, maire de Liverdun, qui succède à Laurent Garcia, vice-président du Grand Nancy délégué aux transports en commun et

infrastructures de transports, maire de Laxou.

Le débat d'orientation budgétaire était également à l'ordre du jour. Le syndicat mixte des transports suburbains de Nancy est l'autorité organisatrice du réseau suburbain assurant la desserte entre Nancy et les communautés de communes du bassin de vie de la métropole nancéienne.

Route et rail

La coordination des services de transports entre les différents périmètres de transport urbain, l'harmonisation des tarifs et l'information des voyageurs font également partie de ses missions.

Dans ce syndicat siègent des représentants des communautés de communes de Bassin de Pompey, des Pays du Sel et du Vermois et de Moselle et Madon, de la Métropole du Grand Nancy et de la Région Grand Est.

En effet dans le cadre de la loi NOTRe, la Région Grand Est s'est vu attribuer l'organisation des transports scolaires et interurbains, relevant jusqu'alors des conseils départementaux. Le président de la métropole du Grand Nancy André Rossinot a salué à cette occasion le travail effectué par le département de Meurthe-et-Moselle, et rappelé que « la Région Grand Est disposait désormais de la route et du rail (TER), les ingrédients nécessaires à l'élaboration d'études prospectives liées aux besoins des habitants ».

Les professionnels de santé dressent l'état des lieux

Les intervenants de la santé et de la promotion de la santé au sens large sont invités jusqu'au 15/09/2017 à proposer des initiatives en faveur de la santé.



Des représentants des professions de santé, d'associations et la direction du collège ont assisté aux débats.

Les intervenants de la santé et de la promotion de la santé au sens large (élus, professionnels de santé, établissements sanitaires et médico-sociaux, éducateurs, clubs de sports, associations, habitants...) sont invités jusqu'au 15 septembre prochain, à proposer des initiatives en faveur de la santé. Cette démarche est mise en place par les communautés de communes, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Deux contrats locaux

Fin 2016, la démarche Etats Généraux de santé a été lancée sur le territoire Terres de Lorraine avec comme objectifs d'identifier et de mettre en place des actions permettant l'amélioration de la santé des habitants, en collaboration avec les communautés de communes, l'ARS et le soutien du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Jusqu'à mi-septembre, est organisée une large concertation au travers de réunions et ateliers thématiques afin de faire un état des lieux des bonnes pratiques à pérenniser et également d'encourager les initiatives et propositions d'actions. Le site www.etatsgenerauxsante-tdl.fr permet de prendre connaissance de la démarche et de déposer des contributions.

Le 15 septembre 2017, les résultats de ces travaux seront présentés au cours de la conférence annuelle des Etats Généraux de santé.

La finalisation de la démarche EGS se traduira par la signature de deux contrats locaux de santé, un pour Terres Toulaises, Pays de Colombey et sud Tulois et l'autre pour Moselle et Madon et Pays de Saintois.